



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2024, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 27-1614-0  
**Date de parution :** 2024/03/18  
**Numéro de la version :** 9.04  
**Remplace la version datée de :** 2022/09/15

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

Mastic 730 UV 3M(MC), transparent

#### Numéros d'identification de produit

62-5292-3930-3      62-5292-3935-2      62-5292-5230-6      62-5292-5235-5      HB-0041-5373-8  
HB-0041-5378-7

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Agent D'étanchéité

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEK):(613) 996-6666

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.

Sensibilisant cutané : Catégorie 1.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2.

#### 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Corrosion | Point d'exclamation | Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : système respiratoire |

### Mises en garde

#### Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Porter des gants et un dispositif de protection pour les yeux et le visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

#### Entreposage :

Garder sous clef.

#### Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Polyéther	Secret Fabrication	50 - 70	Ne s'applique pas
Silice Sublimée	68611-44-9	10 - 20	Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice
Plastifiant	Secret Fabrication	5 - 15	Ne s'applique pas
N-(3-	1760-24-3	0.5 - 5 Secret Fabrication *	N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-

(triméthoxysilyl)propyléthylène diamine			éthylènediamine
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	13822-56-5	0.5 - 5 Secret Fabrication *	3-(Triméthoxysilyl)propylamine
Organosilane	Secret Fabrication	< 5	Ne s'applique pas
Oxyde de dibutylétain	818-08-6	0.1 - 1 Secret Fabrication *	Stannane, dibutyloxo-

Plastifiant est un matériau non dangereux assujéti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

Polyéther est un matériau non dangereux assujéti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

Organosilane est un matériau non dangereux assujéti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

\*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

### Les sous-produits nocifs de décomposition

#### Substance

Monoxyde de carbone  
 Bioxyde de carbone  
 Chlorure d'hydrogène  
 Vapeurs ou gaz irritants  
 oxydes d'azote

#### Condition

Durant la combustion  
 Durant la combustion  
 Durant la combustion  
 Durant la combustion  
 Durant la combustion

**5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

**SECTION 7 : Manipulation et entreposage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

**SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Étain, composés organiques	818-08-6	ACGIH	MPT (comme Sn): 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; STEL (comme Sn): 0.2 mg/m <sup>3</sup>	la peau

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

## 8.2. Contrôles d'exposition

### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide pâte
<b>Aspect physique spécifique:</b>	pâte
<b>couleur</b>	Incolore-Jaune
<b>Odeur</b>	Odeur douce, Odeur douce
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données disponibles</i>
<b>pH</b>	<i>Ne s'applique pas</i>
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	<i>Pas de données disponibles</i>
<b>Point d'ébullition</b>	<i>Ne s'applique pas</i>

<b>Point d'éclair :</b>	> 93,3 °C [Méthode de test: Coupe fermée]
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Pas de données disponibles
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas
<b>Limites d'explosivité (LIE)</b>	Pas de données disponibles
<b>Limites d'explosivité (LSI)</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative;</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité</b>	1,05 g/ml
<b>Densité relative</b>	1,05
<b>Hydrosolubilité</b>	Légère (< 10 %)
<b>Solubilité (non-eau)</b>	Pas de données disponibles
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Pas de données disponibles
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	Pas de données disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Pas de données disponibles
<b>Viscosité / Viscosité Cinématique</b>	450 000 mPa-s
<b>Composés Organiques Volatils</b>	1,5 % [Méthode de test: testé selon méthode EPA 24]
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	Pas de données disponibles
<b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b>	11 g/l [Méthode de test: testé selon méthode EPA 24]
<b>Masse moléculaire</b>	Pas de données disponibles

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Étincelles et/ou flammes

### 10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

Aucun connu.

#### Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Signes et symptômes d'exposition

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

### Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

### En cas de contact avec les yeux :

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

### Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

### Autres effets de santé:

### Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

### Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

### Information complémentaire:

Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines.

### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Toxicité aiguë

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg
Polyéther	Dermale		LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
Polyéther	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg
Silice Sublimée	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice Sublimée	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice Sublimée	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Dermale	Lapin	LD50 11 605 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Inhalation-poussières /	Rat	LC50 > 1.49, < 2.44 mg/l

	brouillard (4 heures)		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Ingestion	Rat	LD50 3 030 mg/kg
Organosilane	Dermale	Lapin	LD50 > 9 500 mg/kg
Organosilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 51 mg/l
Organosilane	Ingestion	Rat	LD50 11 685 mg/kg
Oxyde de dibutylétain	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Oxyde de dibutylétain	Ingestion	Rat	LD50 164 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

### Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Silice Sublimée	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	irritant légère
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Lapin	Irritant
Organosilane	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de dibutylétain	Lapin	Irritant

### Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Silice Sublimée	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Corrosif
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Composants similaires	Corrosif
Organosilane	Lapin	irritant légère
Oxyde de dibutylétain	Lapin	Corrosif

### Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Silice Sublimée	Homme et animal	Non classifié
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Multiple espèces animales.	sensibilisant
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Cochon d'Inde	Non classifié
Organosilane	Cochon d'Inde	Non classifié
Oxyde de dibutylétain	Cochon d'Inde	sensibilisant

### Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Mutagenicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Silice Sublimée	In Vitro	N'est pas mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	In Vitro	N'est pas mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	In vivo	N'est pas mutagène
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	In Vitro	N'est pas mutagène
Organosilane	In vivo	N'est pas mutagène
Organosilane	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.



Oxyde de dibutylétain	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de dibutylétain	In vivo	Mutagénique

**Cancérogénicité :**

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Silice Sublimée	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Silice Sublimée	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice Sublimée	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice Sublimée	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour	pendant l'organogénèse
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	pendant la grossesse
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	pendant la grossesse
Organosilane	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Organosilane	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	29 jours
Organosilane	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Oxyde de dibutylétain	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Oxyde de dibutylétain	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2,5 mg/kg/jour	pendant la grossesse

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Oxyde de dibutylétain	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 5 mg/kg	

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Silice Sublimée	Inhalation	système respiratoire   silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Dermale	la peau   Système endocrinien   système vasculaire   rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 545 mg/kg/day	11 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,015 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système vasculaire   yeux   rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,044 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	système vasculaire   Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day	28 jours
3-(Triméthoxysilyl)propylamine	Ingestion	tube digestif   système vasculaire   foie   système immunitaire   système respiratoire   Système nerveux   yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	90 jours
Organosilane	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,56 mg/l	13 semaines
Organosilane	Inhalation	Système endocrinien   système vasculaire   foie   Système nerveux   yeux   système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 8,9 mg/l	13 semaines
Organosilane	Ingestion	Système endocrinien   système vasculaire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 250 mg/kg/day	28 jours
Organosilane	Ingestion	tube digestif   foie   système immunitaire   cœur   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	28 jours

Oxyde de dibutylétain	Ingestion	foie	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/day	2 semaines
Oxyde de dibutylétain	Ingestion	système immunitaire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,3 mg/kg/day	28 jours

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de la combustion comprendront de l'acide halogène (HCl/HF/HBr). L'installation doit pouvoir traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires****15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences

relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## **SECTION 16 : Autres renseignements**

### **Classement des risques par la NFPA**

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

<b>Groupe de document :</b>	27-1614-0	<b>Numéro de la version :</b>	9.04
<b>Date de parution :</b>	2024/03/18	<b>Remplace la version datée de :</b>	2022/09/15

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**